

COMMUNIQUE DE PRESSE

Finale de la Coupe d'Afrique des Nations Dispositif de sécurité pour limiter les troubles à l'ordre public

Vendredi 19 juillet 2019, se déroulera la finale de la Coupe d'Afrique des Nations.

Afin de prévenir tout incident ou troubles à l'ordre public, un dispositif de sécurité renforcé sera mis en place. Les comportements illégaux ou dangereux pourront faire l'objet d'une verbalisation par les forces de l'ordre.

Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne, a également pris un arrêté définissant un ensemble de mesures afin de prévenir les troubles à l'ordre public.

Ainsi, sont interdits sur les communes de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise :

du vendredi 8h00 au samedi 20 juillet 2019 à 8h00

- la vente, la détention, le transport, la distribution et l'achat de carburants à emporter en bidon ou autre récipient transportable, ainsi que d'accélérateurs de carburant et de gaz ;
- la vente, la détention, le transport, la distribution et l'achat d'acide et de tous produits inflammables ou chimiques ;
- la vente, la détention, le transport, l'achat et l'usage de pétards, feux d'artifice et fumigènes sur la voie publique, à l'exception des personnes majeures titulaires du certificat de qualification F4-T2 niveaux 1 ou 2 ;
- le port et le transport sans motif légitime d'armes, de munitions et d'objets pouvant constituer des armes au sens de l'article L. 132-75 du code pénal ;
- la détention et le transport de tout objet contondant sans motif légitime ;
- le transport sans motif légitime de matériaux combustibles (pneus, poutres, paille, bois, palettes...) ;
- la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique en dehors des lieux spécialement réservés à cet effet .

du vendredi 20h00 jusqu'au samedi 20 juillet 2019 à 8h00

- la vente au détail de boissons alcooliques à emporter.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55